



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-166

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2023-12-11-00007 - CS FL DELEGATION CESSION LES MOUTIERS EN CINGLAIS (2 pages)	Page 3
R28-2023-12-12-00001 - CSO SB Délégation signature cession MEZIDON VALLEE D'AUGE au profit de la SHEMA (2 pages)	Page 6
R28-2023-12-11-00004 - Délégation de signature - LES ANDELYS obs ALC.pdf (1 page)	Page 9
R28-2023-12-11-00005 - DELEGATION DE SIGNATURE CESSION BERNAY- PH (1 page)	Page 11
R28-2023-12-11-00006 - DELEGATION SIGNATURE LE HAVRE ROCHEREAU-AG (2 pages)	Page 13
R28-2023-12-12-00003 - LB-PG CESSION SEMINOR BLANGY ANC. GEND. - Dlgation GG pour LB.pdf (1 page)	Page 16
R28-2023-12-11-00008 - PL DELEGATION BOIS LE ROI (1 page)	Page 18

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00007

CS FL DELEGATION CESSION LES MOUTIERS EN
CINGLAIS



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME CELINE SORTON**

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la convention de réserve foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté de Communes CINGAL SUISSE NORMANDE du 30 Novembre 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 16 Septembre 2021, et délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CINGAL SUISSE NORMANDE en date du 28 Octobre 2021.

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Hélène COURROIS Notaire associé de la SELAS dénommée «OFFICE DES TABELLIONS» titulaire d'un Office Notarial à THURY-HARCOURT-LE-HOM (14220), 1 rue Docteur Gourdin et à BOURGUEBUS (14540) 15 rue Val-ès-Dunes, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Céline SORTON, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer, l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, ou tout autre notaire associé ou salarié de l'étude, par lequel cet établissement procède à l'aliénation au profit de la Communauté de Communes CINGAL SUISSE NORMANDE de l'ensemble immobilier bâti sis à LES MOUTIERS EN CINGLAIS (14220), cadastré section ZE numéros 59, 87 et A numéro 195 pour une contenance totale de 5ha 36a 72ca moyennant le prix de **HUIT CENT NEUF MILLE QUARANTE-SEPT EUROS ET TRENTE CENTIMES (809 047,30 EUR) TOUTES TAXES COMPRISES**, valable jusqu'au 30 Janvier 2024, se décomposant en valeur foncière à 800.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 7.539,42€, la TVA sur marge d'un montant de 1.507,88 € et stipulé payable dans le délai de 45 jours; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,
Le Directeur général

Signé le 11-12-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Rouen
à Madame Céline SORTON le 12-12-2023

Bon pour acceptation

Céline SORTON

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-12-12-00001

CSO SB Délégation signature cession MEZIDON
VALLEE D'AUGE au profit de la SHEMA

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Céline SORTON**

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de MEZIDON VALLEE D'AUGE, le 05 août 2019, après délibération du Conseil Municipal de MEZIDON VALLEE D'AUGE du 29 avril 2019 et décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 27 juin 2019, suivie de son avenant n° 1 signé le 24 octobre 2022, après délibération du Conseil Municipal de MEZIDON VALLEE D'AUGE du 07 juin 2022 et décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 04 juillet 2022.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SAS « CHANCE-VARIN & Associés, notaires », titulaire d'un office notarial à LISIEUX (14), 18 Place François Mitterrand, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Céline SORTON, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- de la SOCIETE HEROUVILLAISE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT, « SHEMA » Société Anonyme dont le siège est à CAEN (14000), 15 avenue Pierre Mendès-France, identifiée au SIREN sous le numéro 352823611 et immatriculée au RCS de Caen,

-des biens désignés ci-dessous :

Article un :

A MEZIDON VALLEE D'AUGE (14270), 4 Rue de la Commune, 5 Rue Léon Blum, parcelles nues, figurant ainsi au cadastre,

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	103	5 RUE LEON BLUM	00 ha 04 a 08 ca
AA	106	4 RUE DE LA COMMUNE	00 ha 04 a 40 ca

Total surface : 00 ha 08 a 48 ca

Article deux :

A MEZIDON VALLEE D'AUGE (14270), 1 Place Salvador Allende, parcelle nue, figurant ainsi au cadastre,

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	102	1 PL SALVADOR ALLENDE	00 ha 04 a 98 ca

Article trois :

A MEZIDON VALLEE D'AUGE (14270), 5 Place Salvador Allende, parcelle nue, figurant ainsi au cadastre,

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	104	5 PLACE SALVADOR ALLENDE	00 ha 14 a 73 ca

Article quatre (lots de copropriété 301 à 341):

A MEZIDON VALLEE D'AUGE (14270), 3 Rue Léon Blum, parcelle nue, figurant ainsi au cadastre,

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	105	3 RUE LEON BLUM	00 ha 04 a 43 ca

moyennant le prix total de **DEUX CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET VINGT-SIX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (226.270,26 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **1^{er} mars 2024**, se décomposant :

Pour les articles un et quatre (lots 301 à 340) : en un prix de cession de **SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET SEIZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (74.355,16€ T.T.C)** se décomposant en valeur foncière pour 60.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.962,63 € et la TVA sur prix total d'un montant de 12.392,53 €,

Pour l'article deux : en un prix de cession de **CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (5.545,71€ T.T.C)** se décomposant en valeur foncière pour 1,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.144,71 € et la TVA sur valeur vénale d'un montant de 4.400,00 €,

Pour les articles trois et quatre (lot 341) : en un prix de cession de **CENT QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-NEUF EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (146.369,39 € T.T.C)** se décomposant en valeur foncière pour 120.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.974,49 € et la TVA sur prix total d'un montant de 24.394,90 €,

stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.


Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, Signé le 11-12-2023
Le Directeur Général

Notifiée
à Madame Céline SORTON

Bon pour acceptation 12-12-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Céline SORTON

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00004

Délégation de signature - LES ANDELYS obs
ALC.pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A Mme Audrey LE CLOAREC**

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de réserve foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune LES ANDELYS le 30 août 2023, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 30 septembre 2022 et délibération du Conseil Municipal de la Commune LES ANDELYS le 20 juin 2023.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Office Notarial « Laurent DAGUET, Anne-Charlotte ROY et Edouard BRODIEZ, Notaires associés », situé à LES ANDELYS (27700), 48 avenue de la République, avec la participation de Maître CAYROCHE, notaire à PARIS, représentant le vendeur, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'Office Notarial susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la société COVIVIO :

Des parcelles sises sur la Commune LES ANDELYS (27700), rue Flavigny, cadastrées section AN numéros 295 à 302, d'une contenance totale de 14 062 m²,

Moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS HORS TAXES (150.000 € H.T), auquel s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée de TRENTE MILLE EUROS (30.000 €), soit un prix total de **CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (180 000 € T.T.C)**, qui sera réglé entre les mains de Maître ROY, notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,
Le Directeur général

Signé le 11-12-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  youSign

**Notifiée à
à Madame Audrey LE CLOAREC**

Bon pour accord

Audrey LE CLOAREC

✓ Certified by  youSign

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00005

DELEGATION DE SIGNATURE CESSION BERNAY-
PH

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Monsieur Pascal HAMEL

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de BERNAY le 04 janvier 2022, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 08 décembre 2021, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration dudit Etablissement du 06 mars 2020 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de BERNAY du 21 septembre 2023.

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Nathalie VIEL, Notaire Associé de la SELARL « Nadine MICHEL-PORCHER et Magalie VIEL », titulaire d'un Office Notarial à BERNAY (27300), 15 Boulevard Dubus, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal HAMEL, Chargé d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Commune de BERNAY, personne morale de droit public dont l'adresse est à BERNAY (27300), Place Gustave Héon, identifiée au SIREN sous le numéro 212700561,
- D'une parcelle de terrain à bâtir sise à BERNAY (27300), 11 Rue du Général Leclerc, cadastrée section AS numéro 81, d'une contenance totale de 00ha 02a 06ca,

Moyennant le prix de **CINQUANTE-HUIT MILLE CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (58.158,87 € T.T.C.)**, valable jusqu'au 30 décembre 2023, se décomposant en valeur foncière pour 50.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais de procédure d'un montant de 6.799,06 € et la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 1.359,81 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.


Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général

Notifiée
à Monsieur Pascal HAMEL

Signé le 11-12-2023


Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Signé le 11-12-2023

Bon pour acceptation

Pascal HAMEL

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00006

DELEGATION SIGNATURE LE HAVRE
ROCHEREAU- AG

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 9 juillet 2012,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville du HAVRE le 18 mai 2017, après délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie du 14 octobre 2016, et délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2016,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle « NOTAIRES SEINE ESTUAIRE » notaires associés titulaires d'un office notarial au HAVRE, 28 rue Jules Lecesne, avec la participation de Maître Hubert de VAULGRENANT, notaire associé à PARIS (75008) 142 boulevard Haussmann, assistant le vendeur, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par Maître Jean-Baptiste LANFRANCHI notaire associé de la SCP susnommée, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de :

La société LE HAVRE ROCHEREAU, société en nom collectif dont le siège est à MARSEILLE (13008) 452-456 avenue du Prado, identifiée au Siren sous le numéro 798 133 864 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE,

D'un immeuble sis au HAVRE (76600) 94 rue Denfert Rochereau, composé d'un vaste atelier automobile avec diverses cellules à usage de chaufferie, salle compresseur, local social, réfectoire, sanitaires, local de nettoyage et cabines de peinture, ainsi que deux blocs de bureaux, édifié sur la parcelle cadastrée section EA numéro 125 d'une contenance de 1ha 16a 76ca,

Formant partie du lot 1 bis du lotissement de la Compagnie Havraise de Magasins Publics et de Magasins Généraux,

Et les parts et portions indivises :

- du sol des voies A, B prolongée jusqu'à la rue Denfert Rochereau, et C, et de la parcelle construite au nord-est des voies A et B, à l'ouest du lot 11, devant rester en indivision forcée entre les acquéreurs des différents lots, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges du lotissement :

*Voie A (lot 23) : parcelle cadastrée EA 53 pour 66a 19ca ;

*Voies B et C (lot 24) : parcelle cadastrée EA 54 pour 24a 68ca;

« Parcelle construite au nord-est des voies A et B (lot 25) : parcelle cadastrée EA 55 pour 2a 41ca, - des canalisations d'eau, d'électricité, et de tout à l'égout existant dans les voies ;

- des voies ferrées existant sur le sol des voies et sur le sol de la parcelle ci-dessus-visée, construite au nord-est des voies A et B.


Moyennant le prix de **DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (2.604.000 Euros TTC)**, se décomposant en prix HT pour 2.170.000 euros et en TVA pour 434.000 euros, en valeur libre, qui sera réglé par la comptabilité de l'Office Notarial NOTAIRES SEINE ESTUAIRE, notaires associés, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général

Gilles GAL

Signé le 11-12-2023


✓ Certified by  yosign

Notifiée à Madame GIRARD, le
Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

Signé le 12-12-2023

Agnès GIRARD

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2023-12-12-00003

LB-PG CESSION SEMINOR BLANGY ANC. GEND. -
Dl gation GG pour LB.pdf



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR LUCAS BOULENGER

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de portage foncier signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Blangy-sur-Bresle le 17 mars 2023, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 27 février 2023, et délibération du Conseil Municipal de la collectivité le 7 décembre 2022,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à ROUEN (Seine-Maritime), 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, Membre de la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain, Notaire assistant le VENDEUR, avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître Isabelle DENOS, notaire à GODERVILLE (Seine-Maritime) 5 place de Verdun, assistant l'ACQUEREUR, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Lucas BOULENGER, chargé d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'aliénation au profit de la société dénommée SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE NORMANDIE (SEMINOR) des parcelles non bâties, sises à Blangy-sur-Bresle (76340), cadastrées section AL numéros 9 et 149, d'une contenance totale de 29a 73ca, moyennant le prix de CENT DOUZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (112.144,52 € T.T.C.), valable jusqu'au 15 mars 2024, se décomposant en valeur foncière pour 100.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.949,56 €, et la TVA sur prix total d'un montant de 10.194,96 €, stipulé payable au jour de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal,


Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 12-12-2023
Le Directeur général,

Notifiée à Rouen, le 12-12-2023
à Monsieur Lucas BOULENGER,

Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Lucas BOULENGER

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-12-11-00008

PL DELEGATION BOIS LE ROI

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de portage foncier signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de BOIS-LE-ROI le 26 janvier 2023, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 05 décembre 2022 et délibération du conseil municipal de la commune de BOIS-LE-ROI le 17 janvier 2023,

Considérant le projet d'acte de résiliation du bail en cours et de passation d'un nouveau droit au bail établi par Maître Jérôme LEFEVRE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Edouard PESCHET, Jérôme LEFEVRE, Notaires Associés » titulaire de l'Office Notarial sis à SAINT ANDRE DE L'EURE (Eure), 18 rue du Chanoine Boulogne, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :


Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer :

- la résiliation du droit au bail commercial en cours,
- la passation d'un nouveau bail commercial pour les activités de BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE - CHOCOLATS - GLACES - CUISINE TRAITEUR - SANDWICHES - BOISSONS A EMPORTER moyennant un loyer annuel de DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (10.800,00 €) hors droits, taxes et charges et de consentir au preneur une franchise mensuelle de loyer de 200,00 € qui cessera de s'appliquer dès l'achèvement des travaux envisagés par la commune, établis par le Notaire susmentionné, dont les signataires sont Monsieur Anthony CUFFARO, Artisan boulanger, et Madame Anne Emilie Marie MICHEL, Conjointe collaboratrice, demeurant ensemble à BOIS-LE-ROI (27220) 34 Grande Rue,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, 11-12-2023
Le Directeur général

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à 11-12-2023
à Monsieur Patrice LEGAL

Patrice LEGAL

✓ Certified by  yousign